



**DOSSIER
D'INSCRIPTION
Année scolaire
2023-2024**

ECOLE Saint Vaast

170, rue de l'agrippin
59118 WAMBRECHIES
☎ : 03.20.78.84.84

Site web => <http://ecole-st-vaast-wambrechies.fr/>

**Attention : aucun document
envoyé par mail ne sera
imprimé par le secrétariat**

Secrétariat : secretaire.svlp@gmail.com

Madame Bigotte – Chef d'établissement

saintvaast.ecole@gmail.com

**Merci de remplir un
dossier par enfant**

Rentrée des élèves => Lundi 4 Septembre 2023

Documents à joindre au dossier :

- Fiches de renseignements et d'autorisations
- Contrat de scolarisation (signé par les deux parents)
- Attestation de quotient familial de la caisse d'allocations familiales et pour les familles avec un seul enfant veuillez nous adresser **votre avis d'imposition de l'année 2022 par défaut**. (Si le document est non fourni nous appliquerons le tarif de la tranche maximale des contributions familiales)
- Attestation responsabilité civile individuelle et accident scolaire
- 1 justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- 1 R.I.B à fournir (**si changement de banque ou nouveau inscrit**)
- 1 Photo d'identité à coller dans le dossier administratif
- En cas de divorce : le jugement ou la notification du tribunal fixant les conditions de garde des enfants et de l'exercice de l'autorité parentale.

** les justificatifs pour les fratries sont à donner en 1 seul exemplaire dans le dossier du cadet si possible.*

Documents supplémentaires pour les nouvelles inscriptions :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination
- Dossier scolaire de l'élève
- Certificat de radiation (à demander dans l'établissement précédent)
- 1 chèque de 80 € afin de couvrir les frais de gestion administrative (*ne pas en tenir compte si vous avez déjà donné le chèque avec la fiche de pré-inscription ou si l'un de vos enfants fréquente déjà l'école*).

**MERCI DE RENDRE LE DOSSIER COMPLET AU SECRETARIAT => Mardi 13 JUIN 2023
DERNIER DÉLAI**

REEMPLIR UN DOSSIER PAR ENFANT

COLLER ICI LA
PHOTO DE VOTRE
ENFANT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

NOM	Prénom	Sexe	Né(e) le	À	Nationalité	Classe

Nombre d'enfants dans la famille :

Pour les nouveaux, école d'origine :

.....

Responsable légal 1 ou tuteur/tutrice :

Nom et prénom :

Adresse :

N° portable du parent 1 :

N° de tél en cas d'urgence :

Adresse Mail :

Profession :Employeur :

Responsable légal 2 ou tuteur/tutrice :

Nom et prénom :

Adresse :

N° portable du parent 2 :

N° de tél en cas d'urgence :

Adresse Mail :

Profession :Employeur :

Situation matrimoniale : célibataire – marié – veuf – concubin – divorcé - PACS

Adresse du domicile de l'enfant :

.....

N° de tél fixe du domicile :

AUTORISATION DE SORTIE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Nous vous rappelons que nous n'autorisons pas les élèves de primaire à repartir seuls avec des élèves de classe maternelle.

Les élèves de CM1 et CM2 peuvent quitter l'établissement muni de leur badge remis en début d'année (à faire remplir par les parents).

Madame et / ou Monsieurreprésentant(s)
légal(aux), tuteur(s) declasse

Mettre une croix dans la case de votre choix

- Autorise(nt) mon enfant à rentrer seul
- N'autorise(nt) pas mon enfant à rentrer seul
- Autorise(nt) les personnes suivantes à reprendre mon enfant à la sortie des classes ou en cas de problème médical.

Nom, adresse et numéro de téléphone des personnes autorisées à reprendre mes enfants à l'heure de la sortie ou en cas de problèmes.

Nom et Prénom	Adresse	N° de téléphone

Désormais aucune personne n'est autorisée à récupérer un enfant autre que le sien

(Sauf si les parents autorisent par écrit la sortie de leur enfant avec cet adulte)

Le Signature(s) :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET AUTORISATIONS – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

En cas d'accident, l'établissement Saint Vaast s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez donc à nous prévenir en cas de changement d'adresse ou de téléphone.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Nous vous rappelons qu'un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Renseignements médicaux :
NOM : Prénom :
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement
Allergies, traitements en cours, régime, précautions à prendre
.....
.....

Nom, adresse et n° de tél de votre **médecin traitant**
.....
tél :

Nom, adresse et n° de tél de l'**orthophoniste**
.....
Tél.....

Nom, adresse et n° de tél du **psychologue**
.....
tél :

Nom, adresse et n° de tél du **spécialiste qui suit votre enfant** (précisez sa spécialité)
.....
tél :

Autorisation de soins médicaux et d'intervention chirurgicale
Madame et/ou Monsieur
autorisent pour chaque enfant inscrit, qu'il soit en cours ou en sortie de classe : Les soins d'urgence, l'anesthésie ou l'intervention chirurgicale au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide, mon enfant aurait à subir des soins médicaux.

Autorisations diverses

- J'autorise les prises de vue de mon enfant dans un but pédagogique*
- J'autorise les sorties de classe de leurs enfants dans un but pédagogique*
- J'ai pris connaissance du règlement de l'école et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mes enfants*
- J'autorise la diffusion de mon adresse mail à l'A.P.E.L de l'école*.
- J'autorise l'école à contacter les professionnels de santé de mon enfant*.

*ne pas cocher si vous n'autorisez pas

RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité de Wambrechies gère l'inscription et la facturation de la cantine de l'école. Il vous suffit de contacter le service guichet unique qui vous indiquera les modalités d'inscription sur le portail famille. Tél : **03.28.38.84.08** Mail : guichet.unique@wambrechies.fr

	T1	T2	T3	T4	T5
Restauration Wambrechitains	1.50€	2.25€	3.00€	3.75€	4.50€
Extérieurs	3.30€	3.40€	4.50€	5.25€	6.00€
Paniers repas	1.00€	1.00€	1.50€	1.50€	1.50€

***Sous réserve de modification des montants par la mairie**

Dans certains cas, le Centre Communal d'Action Sociale de Wambrechies peut vous accorder une aide. Il vous suffit de contacter le C.C.A.S.

ETUDE ET GARDERIE

L'école propose un accueil tous les matins de 7h15 à 8h20, une étude surveillée pour les élèves de primaires chaque soir de 16h30 à 17h30 et une garderie de 16h30 à 18h30. => ☎ garderie : **09.52.69.27.64** / ☎ école : **03.20.78.84.84**

		Wambrechitains	Extérieurs
Garderie	½ heure	1.08 €	2.10 €
	1 heure	2.16 €	4.20 €
A partir de 18h30 Pénalité par ¼ H de retard		10.00 €	
Etude	1 heure	2.71 €	5.25 €

*Toute demi-heure entamée sera due

CONTRIBUTION FAMILIALE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

	Quotient familial	Contributions Familiales wambrechitains	Contributions Familiales SIVOM	Contributions Familiales hors SIVOM
tranche 1	0 – 549	37.84 €	41.37 €	45.75 €
tranche 2	550 – 812	41.37 €	45.75 €	50.09 €
tranche 3	813 – 1087	45.75 €	50.09 €	56.06 €
tranche 4	1088 – 1188	50.09 €	56.06 €	59.42 €
tranche 5	1189 – 1289	56.05 €	59.42 €	63.79 €
tranche 6	1290 – 1499	59.42 €	63.79 €	67.10 €
tranche 7	1500 – 1699	63.79 €	67.10 €	71.52 €
tranche 8	> 1700	67.10 €	71.52 €	75.86 €
Frais annexes mensuels et école directe	5.10 € (dont 2€ : la contribution solidarité immobilière diocésaine obligatoire)			

*COMMUNES DU SIVOM : Les villes concernées par l'accord de réciprocité sont Lambersart, Lompret, Marquette, Pérenchies, Saint André et Verlinghem.

Les montants indiqués ne concernent que les contributions réglées par prélèvement automatique.

Une majoration de 1€ est appliquée pour les règlements par chèque ou espèces
Merci de fournir la photocopie de votre attestation CAF ou votre avis d'imposition pour les familles avec un enfant

**Toutes mensualités non réglées feront l'objet de relances et les frais engagés (courriers, relances, huissiers, ...) seront à la charge de la famille
(Se référer à l'engagement du contrat de scolarisation)**



L'APEL c'est l'ASSOCIATION DE PARENT D'ELEVES

Le rôle de l'association est de soutenir l'implication des parents d'élèves dans la vie de l'école (réunions, animations des événements de l'école en collaborant avec la direction de l'école et l'équipe pédagogique).

L'association organise différents événements tout au long de l'année scolaire tels que : cross, Saint Nicolas, Marché de Noël, soirée des parents, carnaval, opération Pain/Pomme « au profit d'une association », la photo de classe, diverses ventes, fête de l'école, sortie de fin d'année...

L'argent recueilli à l'occasion de ces moments de convivialité et d'échanges sert à financer des projets pédagogiques.

Chaque A.P.E.L demande aux parents d'élèves une cotisation facultative. Participer aux frais de l'APEL permet de créer un budget commun partagé. La participation est unique par famille dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement privée catholique (une cotisation par famille= > uniquement pour l'ainé de la fratrie).

CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE

1- **Je participe à la cotisation APEL, minimum 15€* (entourer votre choix)**

OUI NON

2- **Je souhaite donner plus que 15€**

+3€ +5€ 10€ MONTANT LIBRE :

(J'entoure le choix qui me convient)

Ces montants seront prélevés lors de la première facturation de septembre.

NOM DE LA FAMILLE :

PRENOM DU OU DES ENFANTS :

CLASSE DU OU DES ENFANTS :

- **Article 1 : Ponctualité**

Accueil des élèves : 8h20 le matin / 13h20 l'après-midi

Début des cours : 8h30 et 13h30 précises

Fermeture de la grille : 8h30 le matin

Fermeture de la porte blanche : 13h30 l'après-midi

Les enfants des classes maternelles sont conduits par un parent dans leur classe où l'enseignant(e) les accueille. Les parents des enfants des classes élémentaires ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment élémentaire.

Les retards ne sont pas admissibles : ils gênent le bon fonctionnement de la classe. L'école se donne le droit de refuser l'élève en cas de retards récurrents.

- **Article 2 : Assiduité**

L'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Toute absence doit être signalée et justifiée sur Ecole Directe. Les absences répétées non justifiées seront signalées à l'inspection académique. **Nous vous rappelons que les enfants ne sont pas autorisés à partir en vacances en dehors des vacances scolaires sans accord préalable de l'inspection académique.**

- **Article 3 : Attitude de l'élève**

Nous attendons des élèves de notre école une attitude basée sur le RESPECT :

- Respect de soi-même,
- Respect des autres (adultes et enfants),
- Respect de ce qui nous entoure.

- **Article 4 : Hygiène et Santé**

La propreté des enfants est indispensable dès 3 ans pour entrer à l'école. Trop d'accidents entraîneront un retour temporaire à la maison.

Règles essentielles à respecter pour tous les enfants :

- Avoir une hygiène corporelle saine,
- Prendre le temps de petit-déjeuner,
- Respecter le temps du sommeil adapté à chaque âge,
- Limiter le temps passé sur les écrans,
- Vérifier régulièrement la chevelure de l'enfant en cas d'apparition de poux.
- Une tenue de sport est demandée en élémentaire
- Une gourde avec de l'eau

Merci de garder vos enfants malades à la maison afin d'éviter la contamination d'autres enfants.

- [Article 5 : Objets autorisés à l'école](#)

Sont autorisés lors de la pause méridienne :

- les jeux de cartes traditionnels, jeux de sept familles...,
- les cahiers de coloriage et de jeux,
- les livres,
- les ballons en plastique,
- les billes,
- les cordes à sauter et élastiques.
(Les cartes pokémon ou autres sont interdites, de même que les bijoux ou poupées).

- [Article 6 : Politesse](#)

Utilisation sans modération des formules de politesse : « bonjour, merci, pardon, au revoir, s'il vous plait... ». **Les mots à caractère grossier sont proscrits.**

- [Article 7 : Récréations](#)

Les récréations en extérieur sont obligatoires quel que soit le temps. Veuillez prévoir des vêtements adaptés selon la météo.

- [Article 8 : Goûters](#)

Les goûters sont autorisés uniquement pour les élèves de l'étude et de la garderie après 16h30. (Les gâteaux au chocolat sont à proscrire)

A privilégier : les fruits, les compotes, les tartines, ...)

Les chewing-gums et bonbons sont interdits.

- [Article 9 : Entrées et sorties dans la cour](#)

Tout animal, même tenu en laisse, est interdit dans la cour.

L'entrée et la sortie dans la cour de l'école se font à pied, trottinettes et vélos tenus à la main (enfants et adultes).

- [Article 10 : Livret de comportement](#)

Un livret de comportement sera attribué à chaque élève dès son entrée à l'école. Ce dernier le suivra tout au long de sa scolarité dans l'école.

- [Article 11 : Les sanctions](#)

En cas de non-respect du règlement, l'équipe éducative est autorisée à sanctionner, voire à exclure, un élève de la classe ou de la cantine. En cas de récidive, l'élève peut ne pas être réinscrit l'année suivante dans l'établissement.

- [Article 12 : entrée / sortie garderie](#)

Les adultes autorisés à venir récupérer les élèves en garderie ne pourront pas accéder aux couloirs et aux classes. Ils resteront au niveau du sas d'entrée.

CONTRAT DE SCOLARISATION

Année Scolaire 2023-2024

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

Disposition nouvelle, rendue obligatoire par la législation en vigueur.

<p>Ecole Saint Vaast</p> <p>170 rue de l'agrippin</p> <p>59118 WAMBRECHIES</p> <p>☎ : 03.20.78.84.84</p> <p>Madame Bigotte Nathalie</p> <p>Cheffe d'établissement</p> <p>saintvaast.ecole@gmail.com</p>
--

ENTRE - ET

M ET MME :	
Parents de : Nom et prénom des enfants scolarisés à l'école	
1 ^{er} enfant	
2 ^{ème} enfant	
3 ^{ème} enfant	
4 ^{ème} enfant	
Adresse (ou vit l'enfant)	
Code postal :	

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles votre enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) – tuteur(s) dans l'établissement catholique ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

1. L'école s'engage à scolariser l'(les) élève (s) désigné(s) ci-dessus durant l'année scolaire 2023-2024 selon les principes du projet éducatif présenté dans le dossier de rentrée et selon le contrat de l'association avec l'Etat garantissant le respect des programmes nationaux.
2. La famille de (des) élèves (s) désignée ci-dessus, s'engage à respecter le caractère propre catholique de l'établissement, à honorer ses engagements financiers, à faire respecter par son enfant le projet éducatif et le règlement intérieur (remis aux élèves en début d'année). La famille s'engage à collaborer à l'éducation en évitant de contredire, surtout devant l'enfant, les décisions pédagogiques et éducatives prises par l'école.
3. La famille s'engage à un suivi régulier de la scolarité de son enfant : signatures demandées, circulaires à lire, réunions de parents, suivi des bulletins, l'assiduité scolaire.
4. Le coût de scolarisation comprend : la contribution familiale annuelle payable en 10 mensualités et les prestations parascolaires (sorties). Ce coût est à payer même en cas d'absence ou de scolarisation en distanciel.
5. Le contrat a une valeur d'un an et n'est pas automatiquement reconductible l'année suivante (scolarité non payée, problème de discipline, réorientation scolaire, non adhésion aux règlements et non-respect de ce contrat).
6. En cas de séparation ou de divorce, il vous importe de nous retourner ce document dûment signé par **les deux responsables**.
7. Les parents – tuteurs s'engagent à assurer l'enfant pour sa scolarisation et à produire une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident

A Wambrechies, le

Représentant 1

Représentant 2

Le chef d'établissement

(lu et approuvé)

(lu et approuvé)

(lu et approuvé)

AUTORISATION-DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....

autorise l'utilisation des photos des activités scolaires ou apparait mon enfant :.....

EcoleDirecte (accessible uniquement par les parents de l'école)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Site internet de l'école école St Vaast de Wambrechies (école-st-vaast-wambrechies.fr)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Pages Facebook et Instagram* de l'École et de l'APEL Saint Vaast » *Les pages et les comptes sont en profil public	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Presse et médias externes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

A.....le.....signature :

Je m'engage à vous signaler tout changement par écrite, en cours d'année, modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.